



Avis public aux propriétaires d'un immeuble ainsi qu'aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise

Municipalité du canton de Saint-Camille Scrutin du 15 novembre 2026

Par cet avis public, je, Monique Polard, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble ainsi qu'aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise.

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble dans la municipalité depuis au moins 45 jours le 15 novembre 2026.
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans ou plus et avoir la citoyenneté canadienne le jour du scrutin. Vous ne devez pas avoir perdu vos droits électoraux à cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié.
 - Si vous êtes la ou le propriétaire unique d'un immeuble, vous devez transmettre une demande d'inscription;
 - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble, vous devez transmettre une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

Vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec la présidente ou le président d'élection. Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas.

4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire au plus tard le 3 novembre 2026, à 13 h.

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, communiquez avec la présidente ou le président d'élection.

COORDONNÉES DE LA PRÉSIDENTE OU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

85, rue Desrivières

Numéro et voie

Bureau

Saint-Camille

Municipalité

JOA 1G0

Code
postal

819-828-3222

101

Numéro de téléphone

Poste

Signature

Monique Polard

Présidente d'élection

Donné à Saint-Camille, le 19 octobre 2026

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, domiciliée à Ham-Sud, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 8 h et 16 h, le 19^e jour du mois d'octobre 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19^e jour du mois d'octobre 2026.

Monique Polard

Directrice générale et greffière-trésorière